

► **Passeports:** les passeports biométriques se font maintenant à la mairie de St Céré.

► **Entretien terrain :** Les propriétaires ou les ayants droits d'un terrain non bâti situé à 50 mètres des habitations sont dans l'obligation de l'entretenir. Le maire peut, pour des motifs d'environnement, par arrêté leur notifier l'obligation d'exécuter, à ses frais les travaux de remise en état après mise en demeure. Si au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, tes travaux n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution au frais du propriétaire ou de ses ayants droits.

► **Poubelles, tri :** trier est un geste citoyen. Nous devons tous veiller à la qualité du tri. Alors, **trions correctement.**

## **ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS**

► **La Cuvée d'Or** a organisé deux manifestations : le carnaval le 22 février et la brocante le dimanche 17 mai.

► **La Soirée « Pescajounes »,** du samedi 28 février a été un beau succès. Merci aux organisateurs du comité des fêtes.

► **La chasse :** Le dimanche 26 avril, les chasseurs et leurs convives se sont retrouvés autour du repas traditionnel.

► **Glanes Environnement:** Son assemblée générale a eu lieu le 16 mai.

### **DATES À RETENIR :**

► **Mechoui :** dimanche 14 juin

► **Visite de la station d'épuration** le vendredi 26 juin 2009 de 18h00 à 20h00. Toute la population de Glanes est invitée.

► **Samedi 1er août 2009** aura lieu le **4<sup>ème</sup> marché festif**, venez nombreux.

► **Dimanche 9 août 2009 :** L'association cantonale **Artzimut** a programmé un pique nique sous la halle.



# **Commune de Glanes**

**Bulletin Municipal n°3**

**Juin 2009**

**La Poste** Ses responsables locaux ont fait une réunion d'information avec les élus du canton. D'ici quelques années, toutes les rues devront être nominatives et les maisons numérotées. Ils ont rappelé de ne jamais mettre l'appellation « le bourg » dans l'adresse. Ils souhaitent aussi qu'une boîte aux lettres répondant aux nouvelles normes soit installée sur la Départementale 3, dans le bourg, et que l'ancienne sous le porche soit supprimée.

### **Bus communal**

Depuis le 1er janvier, le bus est accessible aux associations. Une convention pour la mise à disposition est disponible à la mairie. (0,25€/km). Le tarif du trajet Glanes/Bretenoux, le mercredi après-midi a été fixé à 1,50€ pour l'aller/retour. Tous les habitants peuvent en profiter.

### **Urbanisme -**

#### **Permis de construire**

La commission a donné une suite favorable à trois permis de construire, SCI de PHAT, M. et Mme Calvo, M. et Mme Réversé.

### **Centre Communal d'Action Sociale et Maison d'Accueil**

Les échanges avec le Logement Foyer de Beaulieu et les sorties au cinéma continuent, mais peu de résidents sont intéressés. Pour la fête des grands-mères, une rose a été offerte, quelques brins de muguet ont apporté un peu de bonheur à chacun pour le 1er mai et dernièrement, pour la fête des mères, une plante a égayé cette journée. De décembre à avril toutes les chambres sont restées occupées, actuellement, quelques places sont disponibles, les services sociaux et médicaux en ont été informés.

Toutes les mises aux normes sont en cours de réalisation.

Une pensée pour les pensionnaires décédés qui ont résidé de quelques mois à quelques années dans la maison, Mme Durand, M Bouby et M Lacam.

## Finances du budget communal

Pour répondre à l'attente de beaucoup d'entre vous et dans un souci de transparence, il nous est apparu important de faire un point sur la situation financière de notre commune.

La dette globale est de : 245 625 € (capital emprunté) + 59 624 € d'intérêts, soit 305 000€. L'endettement a une durée d'amortissement très lente puisqu'il décroît jusqu'en 2022.

Cet endettement très important et long à décroître va évidemment limiter notre action en bloquant la capacité d'investissement de la commune pour au moins 4 ou 5 ans (dates d'échéances de certains prêts). Ces dépenses ont contribué à l'enrichissement du patrimoine communal (Cœur du village, Halle, Rénovation extérieure de l'église, Parc d'agrément au Pech Pialat, aménagement du carrefour des quatre routes, élaboration du PLU, aménagement salle des fêtes, etc.....)

Endettement par habitant	Commune Glanes Avec SMIVU	Département Lot	Région Midi Pyrénées
01/01/2008	1244	464	575
01/01/2009	1126	484	599

Malgré de gros efforts d'économie sur certains postes, pour présenter au sous préfet un budget en équilibre entre les recettes et les dépenses, pour être en conformité avec la loi, le Conseil Municipal a été contraint de réviser les taux d'imposition de notre commune.

## **VIE DU VILLAGE**

### **Nous a quitté :**

Durand Jeanne, sincères condoléances à son fils et à toute sa famille.

### **Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés,**

Mme Caminade Florence et M. Couybes Ludovic  
**ainsi qu'aux jeunes parents**, M. et Mme Pineda, parents de Rachel et M. et Mme Frégeat., parents de Noélie.

**Toute notre sympathie et notre soutien** à André Martin ainsi qu'à sa famille.

**Bienvenue** à tous ceux qui sont arrivés dans la commune.

► **Permanence du Maire** ou d'un adjoint : le mardi de 15H à 19H.

► **Ouverture de la mairie** : changements

Pendant l'arrêt de travail de Daniel Bachala, la mairie est ouverte au public le vendredi matin de 9h00 à 12h00 à la place du vendredi après-midi.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

► **Travaux de jardinage et de bricolage: des horaires à respecter.**

Certains travaux peuvent occasionner une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse..), ils ne peuvent être effectués que :

- les dimanches et jours fériés entre 10h et 12h.
- les samedis entre 9h et 12h et entre 15h et 19h
- et les autres jours entre 8h30 et 19h30  
(arrêté préfectoral à consulter en mairie).

► **Feux de jardin** : il est interdit à toute personne d'allumer ou de porter des feux en plein air quelqu'en soit l'objet hors des zones spécialement aménagées durant la période du 01/07 au 31/08

(arrêté préfectoral à consulter en mairie).

► **Chiens** : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. » (arrêté préfectoral à consulter en mairie).

Soyez vigilants par rapport à la divagation de vos animaux.

### Service de l'eau, section fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	36081	Résultat reporté	27504
Charges de personnel	4500	Atténuation de charges	800
Charges de gestion courante	1000	Produits des services	26300
Charges financières Intérêts d'emprunts	1000	Produits exceptionnels	2971
Charges exceptionnelles	350		
Transfert entre sections	11094		
Dotation aux amortissements	3550		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>57575</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57575</b>

### Service de l'eau, section investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	29877	Solde d'exécution reporté	853
Emprunts capital	6105	Réserves	20485
		Transfert entre sections	11094
		Amortissements	3550
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35982</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35982</b>

Pour fixer ces nouveaux taux, nous avons comparé nos taux avec ceux des communes de la même tranche d'habitants au niveau du département, de la région et du pays.

€uros par habitant	ANNEE	Commune avec Communauté de commune	Département	Région	National
Taxe d'habitation	2008	98	76	75	83
	2009	100	81	80	87
Foncier bâti	2008	70	94	93	97
	2009	73	99	98	101
Foncier non bâti	2008	35	53	47	45
	2009	36	54	49	47

Notre taxe d'habitation étant déjà élevée par rapport au département et à la région, le Conseil Municipal a souhaité modérer sa hausse et augmenter plutôt le foncier bâti, plus bas que les moyennes. Le taux du foncier non bâti est calculé automatiquement par un système de variation proportionnelle (en fonction des deux autres taxes).

Pour le vote de son premier budget, le Conseil Municipal a été contraint, compte tenu de la situation financière de la commune de prendre cette difficile décision. Pour ce budget nous avons épuré les restes à réaliser. Les finances ne permettent pas d'avoir de gros projets, notre commune devra se montrer raisonnable, la durée de la dette s'amortissant lentement.

Taux en %	2008	2009
Taxe d'habitation	12.16	13.38
Foncier bâti	14.74	18.35
Foncier non bâti	144.97	159.51

## Budgets primitifs 2009 de notre commune

C'est une prévision de dépenses que nous ne pouvons dépasser et de recettes les plus réelles possibles. C'est pour cela qu'il y a une petite marge de manœuvre, qui donne tous les ans un excédent. En France, les communes n'ont pas droit à avoir un déficit.

### Commune, Section Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> Entretien, téléphone, impôts, assurances...	<b>30868</b>	<b>Résultat reporté 2008</b>	<b>13468</b>
<b>Charges de personnel</b> Rémunérations, cotisations, Assurances du personnel ...	<b>96170</b>	<b>Produits des services et Domaine</b> Loyers et remboursement du personnel des autres budgets	<b>29949</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>35265</b>	<b>Impôts et taxes</b> 3 taxes et additionnelles	<b>87149</b>
<b>Charges financières</b> Intérêts d'emprunts	<b>13069</b>	<b>Dotations et participations</b> Dotation forfaitaire et compensation des exonérations.	<b>66035</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>500</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	<b>12600</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>4200</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>275</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>30133</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>729</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>210 205</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>210 205</b>

### Commune, Section Investissement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Opérations d'équipements</b>	<b>4527</b>	<b>Recettes et excédent financiers</b>	<b>19329</b>
<b>Emprunts capital</b>	<b>31238</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>9000</b>
<b>Transferts entre sections</b>	<b>1004</b>	<b>Emprunts et dettes</b>	<b>12729</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>38622</b>	<b>Virement de la section fonctionnement</b>	<b>30133</b>
		<b>Amortissements</b>	<b>4200</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>75 391</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 391</b>

## Assainissement et eau potable de Glanes

Suite à un décret de loi, les montants fixés il y a quelques mois ont dû être recalculés. Cette loi stipule que le montant de l'abonnement d'un consommateur de 120 m<sup>3</sup> doit être inférieur à 40% du montant total. Pour un foyer moyen de 120 m<sup>3</sup> d'eau, le total à payer ne changera pas. Les prix du droit au raccordement sont de 400€ pour l'assainissement et 80 € pour la fourniture du compteur d'eau potable.

	Abonnement	Prix par m <sup>3</sup>
<b>Eau</b>	60 €	0.75 €
<b>Assainissement</b>	92 €	1.16 €

### Service de l'assainissement, section fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b>	<b>3200</b>	<b>Produits des services</b>	<b>14265</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1500</b>		
<b>Charges financières</b> intérêts	<b>7000</b>		
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>6800</b>	<b>Transfert de l'investissement</b>	<b>4235</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 500</b>

### Service de l'assainissement, section investissement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>49079</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>37814</b>
<b>Emprunts capital</b>	<b>4157</b>	<b>Réserves</b>	<b>13602</b>
<b>Amortissement des subventions</b>	<b>4235</b>	<b>Amortissements</b>	<b>6800</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>745</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>58 216</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 216</b>